

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 23 mars 2007 à 20 H 30

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 16 mars 2007, sous la présidence de Monsieur François CHAVENT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.30, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. CHAVENT, M. LETHENET, M. BARRET, M. FORESTIER J.C, M. FORESTIER D, M. BASTIAN, Mme BONNEL, M. VERMAELEN, M. CAMPION, M. LAMURE, Mme LEAL, Mme ASPLET, Mme FAVEL, Mme BUHON, M. ALBAN, M. MEUNIER.

Absents excusés :

Mme THOMAS, Mme GIRIN (MERLIN), Mme LOISEAU, Melle TARRARE, M. JOB, M. ALTHEN.

Ont donné un Pouvoir :

Mme THOMAS représentée par M. BASTIAN,
Mme GIRIN représentée par M. LETHENET,
Mme LOISEAU représentée par Mme BONNEL,
Melle TARRARE représentée par M. LAMURE,
M. JOB représenté par M. ALBAN.

M. BARRET a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du décès de Monsieur Maurice GORON, maire de FRANCHELEINS et Vice-Président de la Communauté de Communes. Il rend hommage à l'homme merveilleux qu'il était et témoigne de la perte que son décès représente pour la communauté de communes notamment. Le Conseil municipal observe une minute de silence à sa mémoire. La cérémonie religieuse est prévue le mercredi 28 mars 2007 à 14h30 en l'église de Francheleins.

N°1. D.I.A.

Le Conseil prend connaissance des 7 DIA, qui n'ont pas été préemptées par le Maire dans le cadre de ses attributions (selon délégation de l'article L2122-22 du CGCT et délibération du 6 avril 2001).

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | | |
|--------------------------------|---------------------|----------|
| 1. Habitation AB 716 et 713 | Impasse des sables | 210 000€ |
| 2. Habitation AC 607 | Chemin des Garennes | 220 000€ |
| 3. Habitation AD 106 | rue des Minimes | 140 000€ |
| 4. Habitation AC 631 | rue des charmilles | 225 000€ |
| 5. Habitation AD 617 | place de l'église | 85 500€ |
| 6. Habitation AE 231 | Bd de la République | 142 500€ |
| 7. Habitation AD 534 | rue de Mâcon | 198 000€ |

N°2. Aménagement de la Place de l'église : demande de subvention au titre de la DGE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 19 janvier 2007 une demande de subvention au titre de la DGE a été sollicitée pour participer au financement du projet d'aménagement de la Place de l'église. Il précise que le coût des travaux, hors honoraires de maîtrise d'œuvre, avait été estimé provisoirement à 300 000€HT. Il ajoute que cette estimation a été modifiée par le maître d'œuvre retenu après consultation et qu'il convient de délibérer sur la base de cette dernière estimation.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'opération pour un montant de travaux estimé à 356 404.72€HT, soit 426 260.04€TTC,

Demande à Monsieur le Préfet, dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement, l'attribution d'une subvention par le Ministère de l'Intérieur.

Précise que cette opération sera inscrite au budget primitif 2007 (section d'investissement, opération n°236) et dit que le financement complémentaire sera assuré par le recours à l'emprunt.

N°3. Redevance d'occupation du domaine public pour installation des terrasses, étalages et cirques

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2212-1 et 2 et L 2213-6 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1,

Monsieur le Maire rappelle que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance et doit être autorisée nominativement par arrêté. Il propose de fixer les tarifs applicables aux terrasses des débits de boisson et des commerces de

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

bouche, aux étalages de fleuristes et autres commerces et aux cirques qui souhaiteraient s'installer sur le domaine public communal.

Sur la question des cirques, le conseil municipal débat sur l'opportunité de fixer un tarif au-delà de 3 jours de présence et, finalement, la proposition de ne pas autoriser les cirques à s'installer plus de trois jours sur le territoire de la commune est retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Fixe la redevance d'occupation du domaine public :

- terrasses : autorisées du 1^{er} avril au 15 octobre (saison estivale)
forfait pour la saison : **2.50€ le m²**
- étalages : forfait à l'année : **3€ le ml**
- cirques : **caution : 500€**
droits de place : gratuité dans la limite de trois jours
maximum autorisés.

Dit que les crédits seront imputés à l'article 7336

N°4. Tableau des emplois permanents

Les décrets intervenus en fin d'année 2006 réforment en profondeur la catégorie C, et conduisent à une amélioration de la situation des cadres d'emplois de catégorie B et A.

De nombreux cadres d'emplois sont créés ou restructurés ou supprimés, entraînant la disparition de certains grades, notamment :

- En catégorie A, modification du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,
- En catégorie B, le cadre d'emplois des chefs de services de police municipale est modifié, les conditions de promotion et les règles de classement sont modifiées.
- En catégorie C, le cadre d'emplois des agents de police municipale comprend désormais plus que 3 grades, les gardiens et gardiens principaux sont intégrés dans le grade de gardien, le grade de chef de police est mis en extinction.
- Création de 4 nouveaux cadres d'emplois par fusion de cadres d'emplois existants, notamment : les Adjoints Administratifs (fusion des agents et des adjoints administratifs) et les Adjoints Techniques (fusion des agents de services techniques, des agents techniques, des gardiens d'immeubles, des agents de salubrité, des aides médico-techniques).
- Modification de 7 cadres d'emplois : agents de maîtrise, opérateur des APS, agents sociaux, ATSEM, auxiliaires de soins, auxiliaires de puériculture, gardes champêtres.

Monsieur le Maire explique qu'il convient donc de mettre en conformité le tableau des emplois de la collectivité ou de l'établissement avec ces nouvelles dispositions. Il ajoute qu'il convient également de supprimer 2 postes d'agents techniques et 1 poste d'agent des services techniques, qui sont vacants.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **autorise** la suppression de deux postes d'agents techniques et d'un poste d'agent des services techniques,

- **prend** connaissance des nouvelles dispositions réglementaires s'appliquant au personnel territorial,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **fixe** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} avril 2007 :

| <u>Emplois permanents à temps complet d'emplois</u> | <u>Nombre</u> | <u>Cadre</u> |
|---|----------------------|----------------------------|
| • Secrétaire générale d'une commune de 2000 à 5000 habitants | 1 | Attaché Territorial |
| • Services urbanisme, paie, comptabilité Administratif | 1 | Adjoint |
| • Services état civil, accueil, CCAS | 1 | Adjoint Administratif |
| • Services état civil, accueil, achat | 1 | Adjoint administratif |
| • Responsable du personnel de la voirie, des bâtiments et des espaces verts | 1 | Contrôleur de travaux |
| • Ouvrier polyvalent et encadrement du personnel de voirie et espaces verts | 1 | Agent de Maîtrise |
| • Police municipale | 2 | Agent de Police Municipale |
| • Ouvrier polyvalent affecté au service de la voirie et des espaces verts | 10 | Adjoint Technique |
| • Agent des écoles maternelles | 3 | A.T.S.E.M |
| • Agent des écoles maternelles | 2 | Adjoint Technique |
| • Entretien des bâtiments (salle des fêtes, bibliothèque, mairie), portage des repas, transport scolaire. | 1 | Adjoint Technique |

| <u>Emplois permanents à temps non complet</u> | <u>Nombre</u> | <u>Durée</u> | <u>Cadre d'emplois</u> |
|--|----------------------|---------------------|---|
| • Services état civil, accueil, comptabilité | 1 | 30h/sem | Adjoint administratif |
| • Bibliothèque | 1 | 25h/sem | Assistant de conservation du patrim. et des biblio. |

N°5. Emplois saisonniers de voirie

Considérant qu'en raison des congés d'été du personnel de la voirie, et pour assurer la continuité du service public durant la période estivale, Monsieur le Maire indique qu'il y aurait lieu de recruter du personnel pour besoin saisonnier.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de créer les emplois saisonniers suivants :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Service VOIRIE (Entretien de la voirie et des espaces verts)

6 postes d'Adjointes techniques à **temps complet** à compter du 1^{er} mai 2007

Dit que les agents saisonniers seront recrutés et rémunérés sur la base de **l'indice brut 281, indice majoré 281, Echelle 3.**

Charge Monsieur le Maire d'assurer la publicité de vacance de ces emplois auprès du Centre de gestion.

Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir à ces emplois et à signer les contrats d'engagement à intervenir.

N°6. Emplois saisonniers du camping

Monsieur Daniel FORESTIER, Adjoint au Tourisme, propose à l'Assemblée de renouveler pour l'été 2007 les conventions de mise à disposition de personnel d'animation à passer avec l'organisme Ain Profession Sport et Culture pour le compte du camping. Il précise à l'Assemblée que des crédits sont inscrits au budget primitif camping 2007 pour la rémunération d'une prestation d'animation.

Il propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour chacun des agents d'animation qui seront mis à disposition du camping pour en assurer l'animation.

Il propose en outre, au cas où cette association ne parviendrait pas à proposer des candidatures et pour que la commune puisse recruter directement du personnel d'animation, de créer deux emplois saisonniers d'animateurs à compter du 1^{er} juillet 2007.

Il précise que le besoin en animateurs pour le camping est au maximum de deux agents par mois pour les deux mois d'été et que le mode de recrutement dépendra du résultat des recherches de candidatures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la convention de mise à disposition à passer avec Ain Profession Sport et Culture.

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

Dit que le montant de la dépense est inscrit au budget de l'exercice en cours au compte 6228.

ET

Décide de créer **2** emplois saisonniers d'animateurs à **temps complet** à compter du 1^{er} juillet 2007.

Dit que les agents saisonniers seront recrutés et rémunérés sur la base de **l'indice brut 306, indice majoré 297, échelle des animateurs**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décide, si la nécessité du service l'exige en raison de la période estivale, de faire effectuer des heures complémentaires aux contractuels saisonniers.

Charge Monsieur le Maire d'assurer la publicité de vacance de ces emplois auprès du Centre de gestion.

Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir à ces emplois et à signer les contrats d'engagement à intervenir.

N°7. Décision du Tribunal administratif dans le contentieux FLAMENCOURT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la décision du 7 février 2007 du Tribunal Administratif de Lyon condamnant la commune à verser 5 000€ à Mme FLAMENCOURT à titre de dommages et intérêts. Il précise qu'il a sollicité l'avocat de la commune pour procéder au versement de cette somme, qui doit intervenir même si un appel est déposé. Il demande confirmation au Conseil municipal, qui acquiesce, qu'il n'a pas l'intention de faire appel de cette décision.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil municipal que le Tribunal administratif a débouté Monsieur VASSERROT dans le cadre de son recours à l'encontre du permis de construire accordé à Monsieur BEAU.

N°8. Budgets primitifs 2007 et vote des taux

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les budgets primitifs 2007 de la commune et du camping. Monsieur BASTIAN, représentant la commission finances, les commente.

Concernant le budget du camping, Madame BUHON demande pourquoi la décision de démolir le 3^{ème} bloc du camping a été remise en cause. Monsieur FORESTIER répond qu'une trentaine de campeurs mécontents menaçaient de ne pas revenir et suite à l'accueil en mairie d'une délégation de campeurs, il a été décidé de reporter d'un an cette décision et de maintenir le 3^{ème} bloc partiellement en service. Monsieur BASTIAN rappelle que la subvention de la commune qui est de 20 000€ en 2007 serait de 60 000€ en 2008, à chiffres identiques. Il est donc essentiel de trouver de nouvelles recettes en faisant progresser le nombre de campeurs.

Concernant le budget de la commune, Monsieur BASTIAN explique que par rapport aux demandes budgétaires nouvelles en investissement qui avaient été présentées au débat budgétaire, et compte tenu de la nécessité de réduire de 21 000€ le montant total des projets nouveaux, Monsieur le Maire et les Adjoints ont proposé de réduire le montant du city park. Monsieur FORESTIER J.C. confirme qu'il a proposé de réduire l'enveloppe sollicitée pour ce nouvel équipement dans la mesure où il peut se réaliser en deux tranches et que la deuxième partie sera proposée au budget 2008. Monsieur MEUNIER s'interroge sur l'opportunité de réaliser un city park qui lui semble attirer moins de pratiquants qu'un espace multi sports et qui n'empêchera pas les skaters de continuer à se produire sur des sites non adaptés ainsi que l'expérience d'autres communes le montre.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition 2007,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2007 et fixe le montant des taux de la manière suivante :

| | |
|---------------------------------------|-------|
| Taxe d'habitation : | 16.51 |
| Taxe foncière propriétés bâties : | 20.30 |
| Taxe foncière propriétés non bâties : | 46.94 |

Adopte le budget primitif 2007 de la commune,

Adopte le budget primitif 2007 du camping municipal.

N°9. Rapport d'activités de la bibliothèque

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport d'activités 2007 de la bibliothèque, qui témoigne de l'importance de cet équipement. Il est signalé notamment la forte fréquentation des plus jeunes (0 à 13 ans) et des adultes (25 à 54 ans), contrairement aux adolescents et jeunes adultes (14 à 24 ans) peu représentés.

Monsieur le Maire complimente Madame GALLAVARDIN et les bénévoles pour le travail accompli.

Information du Maire

-Le marché de maîtrise d'œuvre pour la Place de l'église à été attribué à l'agence URBI et Orbi à Lyon pour un montant de 31 350€HT.

-Elections : -modification des inscriptions des conseillers municipaux pour la tenue des bureaux de vote pour les Présidentielles.

-cérémonie de la citoyenneté organisée le 7 avril à 11h pour la remise solennelle des cartes d'électeurs aux jeunes de 18 ans.

Rapport des commissions

***Commission tourisme**

Monsieur FORESTIER D. évoque le problème de la toiture de la chapelle des Minimes, le camion pizza et la clôture du parc des Minimes.

***Conseil communal d'enfants**

Madame LEAL indique que les enfants sollicités pour donner leur avis sur le projet d'aménagement de la Place de l'église ont évoqué beaucoup de sujets qui les préoccupent : les bancs pour les personnes âgées, les végétaux, le sapin, le sens unique de la rue de Saint-Trivier. Le débat a été très riche.

La chasse aux œufs est prévue pour le 28 avril, les plantations fin mai début juin et le goûter de clôture avec la maison de retraite fin juin.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commission travaux

La réfection des WC publics du marché couvert se termine. Madame BUHON regrette que le carrelage choisi soit de couleur sombre, car il sera tâché très rapidement.

*Foire

Monsieur FORESTIER J.C. indique que la foire se tient le samedi 8 septembre et qu'il y aura des animations le dimanche 9. Il confirme la tenue du championnat de France du cheval Pinto. Il précise que la carrière sera installée du 30 août au 10 septembre et que du beach volleye devrait de nouveau être organisé.

Plusieurs membres du conseil émettent leur crainte concernant le stationnement avec la neutralisation de la place du marché sur une période de plusieurs jours, alors que la place de l'église sera également mobilisée par les travaux.

*Commission cadre de vie

M. BARRET indique que pour la Place de l'église, une convention va être signée avec le Conseil Général.

Il sollicite le vote du Conseil pour demander une subvention au titre des amendes de police. Il précise que cette subvention n'est pas cumulable avec la DGE, sollicitée également.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police,

Autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires,

Tour de table

-Cap Montmerle du 25 au 27 mai 2007 : le programme est pratiquement bouclé et comprend notamment un enduro carpes, des joutes nautiques, une démonstration de ski de figures, de l'aéromodélisme et du baptême nautique.

-Monsieur CAMPION évoque ensuite l'activité Handiraid qui fera une halte à Montmerle le 24 juin dans le cadre d'une descente de la Saône en zodiac avec des personnes handicapées. La commune est sollicitée pour la mise à disposition des douches handicapées du camping municipal.

-Monsieur MEUNIER évoque le stop de la rue des peupliers qui pourrait être remplacé par un cédez le passage. Monsieur BARRET ajoute qu'il y a un manque de cohérence dans les panneaux et qu'il y sera remédié.

-Madame BUHON réclame un distributeur de sacs toutounet dans la rue de châillon. Monsieur LETHENET invite la commission cadre de vie à travailler sur cette question.

-Madame BONNEL fait part d'une question d'un administré qui souhaitait savoir si le Maire avait donné son parrainage. Monsieur le Maire répond qu'il a effectivement donné son parrainage.

La séance est levée à 22h45.